

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITE CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		2 pages
	NOTE D'INFORMATION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES	Création	MàJ	Vérification
		11/05/2018		11/05/2018
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Catherine STELANDRE Poste 34650	17/05/2018	27/06/2018	Jusqu'au 21/09/2018

**CONCOURS SUR TITRES
 DE MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE DE CLASSE
 NORMALE**

**LE DIRECTEUR GENERAL
 DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

Vu – la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu – la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier du corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de la fonction publique hospitalière,

Vu – l'arrêté du 20 décembre 1989 fixant la composition du jury et les modalités du concours sur titres permettant l'accès au corps de manipulateur d'électroradiologie médicale,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir **17 postes** de manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale dont **15 postes** vacants au Centre Hospitalier Universitaire de Nice et **2 postes** vacants au Centre Hospitalier de Grasse.

ARTICLE 2 : L'ouverture de ce concours est publiée sur le site intranet et extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 3 : Ce concours sur titres pour l'accès au grade de manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale est ouvert aux candidats titulaires :

- Du diplôme d'Etat français de manipulateur d'électroradiologie médicale ou
- Du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique

ARTICLE 4 : La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury.

ARTICLE 5 : Le jury du concours est composé comme suit :

- Le directeur général ou le directeur de l'établissement ou son représentant, président ;
- Un praticien hospitalier radiologue désigné parmi les praticiens hospitaliers radiologues en fonctions dans l'établissement ;

- Un manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé désigné parmi les manipulateurs d'électroradiologie médicale cadre de santé en fonctions dans l'établissement.

ARTICLE 6 : Le candidat devra joindre à sa demande d'admission au concours sur titres, les pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature motivée ;
2. Un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint, le cas échéant, les attestations des employeurs successifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;
3. Une copie des titres et diplômes conformes à l'original ;
4. Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité. A défaut une fiche d'état civil ayant moins de trois mois de date et, le cas échéant, un certificat de nationalité.
5. Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat remplit les conditions exigées pour l'inscription aux concours sur titres.
6. Une enveloppe timbrée et libellée à vos noms et adresse

Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la liste de candidats reçus aux concours sur titres.

ARTICLE 7 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION sera adressé impérativement par voie postale en trois exemplaires identiques, et un exemplaire supplémentaire par voie numérique par messagerie électronique interne : .DRH.Concours CHU Nice ou accessible de l'extérieur drh-concours@chu-nice.fr.

Il devra être retourné au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - ESPACE CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ - 4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être IMPERATIVEMENT envoyées par courrier postal,

**au plus tard le 21 SEPTEMBRE 2018
(date de clôture des inscriptions)**

1 exemplaire du dossier complet sera aussi adressé impérativement par voie électronique :
.DRH.Concours CHU Nice ou accessible de l'extérieur drh-concours@chu-nice.fr.

LE DIRECTEUR GENERAL



Charles GUEPRATTE